



Plan de gestion intégrée de la rivière des Outaouais

# **Orientations et objectifs**

Version préliminaire mise à jour en janvier 2025



**TCO**

**Table de concertation  
de la rivière des Outaouais**



Table de concertation de la rivière des Outaouais (TCO)

Téléphone : 819 717-3171 poste 106

[tco@tcriviereoutaouais.ca](mailto:tco@tcriviereoutaouais.ca)

<https://tcriviereoutaouais.ca/>

Version préliminaire en cours d'approbation par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Janvier 2025

La TCO encourage la reproduction et l'utilisation du présent document pour des fins éducatives à la condition d'en indiquer la source.

Pour davantage d'informations concernant le portrait du territoire de la zone de gestion intégrée de la rivière des Outaouais, consulter les différentes sections disponibles en ligne: <https://tcriviereoutaouais.ca/plan-de-gestion-integree/portrait/>

Pour davantage d'informations concernant les problématiques prioritaires, consulter les fiches de diagnostic disponibles en ligne: <https://tcriviereoutaouais.ca/plan-de-gestion-integree/diagnostic/>

Référence à citer :

Table de concertation de la rivière des Outaouais. (2025). *Orientations et objectifs*. Plan de gestion intégrée de la rivière des Outaouais, 1<sup>ère</sup> édition.

## Contexte

– Le plan de gestion intégrée (PGI) est un outil de planification territoriale stratégique qui rassemble les éléments nécessaires à la compréhension des problématiques liées à la ressource en eau de la rivière des Outaouais.

– Composé d'un portrait, d'un diagnostic, d'un plan stratégique (vision, orientations et objectifs mesurables) et d'un plan d'action, ce plan guide les acteurs du milieu quant aux actions à mettre en place pour viser une utilisation durable des ressources en eau du territoire.<sup>1</sup>

– Mandatée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), la TCO a réalisé un portrait du territoire de la zone de gestion de la rivière des Outaouais (ZGIRO), déposé au Ministère en 2023.

– Un exercice de priorisation des enjeux soulevés par divers acteurs sur le territoire de la ZGIRO a été réalisé via des consultations publiques. Un diagnostic du territoire axé sur les quatre (4) problématiques prioritaires retenues a également été déposé au Ministère en 2023.

– La TCO a ensuite continué son processus de planification territoriale stratégique en ciblant les orientations et les objectifs qui permettraient de guider les actions à mettre en place pour assurer une gestion intégrée des ressources en eau du territoire.

– Le présent document présente les orientations et les objectifs préliminaires du PGI.



**+Créer des liens**

Nymphaea odorant © Aucun droit réservé



Obovarie olivâtre © Aucun droit réservé  
Espèce susceptible d'être désignée menacée  
ou vulnérable au Québec

# Problématique prioritaire 1 - Altération de la qualité de l'eau

## Orientation 1.1 Réduire à la source l'apport de contaminants et de sédiments dans la rivière des Outaouais

- Objectif 1.1.1 D'ici 2029, réduire les épisodes de surverse d'eaux usées de 10 % en contexte de pluie ou de fonte des neiges, des réseaux municipaux situés dans la ZGIRO ou à proximité, de plus ou moins 500 mètres (période 2024-2028).
- Objectif 1.1.2 D'ici 2035, avoir 100 % des municipalités qui possèdent un programme de suivi de la conformité au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées pour les résidences isolées présente dans la ZGIRO.
- Objectif 1.1.3 D'ici 2030, mettre en place 12 projets d'amélioration des pratiques agricoles pour contrer le lessivage et le ruissellement des terres agricoles situées dans la ZGIRO.

## Orientation 1.2 Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau de la rivière des Outaouais

- Objectif 1.2.1 D'ici 2030, mettre en place quatre (4) projets d'échantillonnage permettant de documenter la présence des métaux, de composés pharmaceutiques et de soins personnels (PSPS) et de molécules émergentes dans la rivière des Outaouais et à l'embouchure de ses principaux tributaires à l'intérieur de la ZGIRO.
- Objectif 1.2.2 D'ici 2030, entreprendre une démarche pour que soit réalisé un suivi sur la présence de pesticides dans l'eau de la rivière des Outaouais et à l'embouchure de ses principaux tributaires à l'intérieur de la ZGIRO, incluant ceux-ci : rivières à la Loutre, Blanche est, Blanche ouest et Petite Nation.
- Objectif 1.2.3 D'ici 2030, entreprendre une démarche pour que soit réalisé un suivi sur la présence de pesticides dans l'eau de la rivière des Outaouais et à l'embouchure de ses principaux tributaires, incluant ceux-ci : rivières à la Loutre, Blanche est, Blanche ouest et Petite Nation.





## Problématique prioritaire 2 - Inondations

### Orientation 2.1 Réduire les impacts des inondations sur les communautés riveraines de la rivière des Outaouais

- D'ici 2030, sensibiliser 100 % des municipalités et la Commission de la capitale nationale, dans la ZGIRO, à la gestion durable des eaux pluviales.
- Objectif 2.1.2 D'ici 2030, sensibiliser 100 % des municipalités et la Commission de la capitale nationale, dans la ZGIRO, aux enjeux d'anthropisation des bandes riveraines et des zones inondables.
- Objectif 2.1.3 D'ici 2030, 80 % des municipalités dans la ZGIRO diffusent, sur leur site Internet, les risques sur la santé humaine de l'exposition aux eaux contaminées, suite aux inondations.

### Orientation 2.2 Optimiser la communication entre les parties prenantes lors de la gestion des crues de la rivière des Outaouais

- Objectif 2.2.1 D'ici 2030, améliorer la satisfaction pour 75 % des municipalités dans la ZGIRO à l'égard de la communication avec les acteurs impliqués dans la gestion des crues.



## Problématique prioritaire 3 - Destruction des milieux humides

### Orientation 3.1 Prévenir la perte des milieux humides situés en bordure de la rivière des Outaouais

- Objectif 3.1.1 D'ici 2035, avoir réalisé la cartographie détaillée des milieux humides pour 100 % de la superficie de la ZGIRO.
- Objectif 3.1.2 D'ici 2030, sensibiliser 100 % des municipalités dans la ZGIRO aux enjeux liés aux pressions anthropiques dont subissent les milieux humides.
- Objectif 3.1.3 D'ici 2030, mettre en place cinq (5) projets de sensibilisation visant la population dans la ZGIRO sur les services écologiques offerts par les milieux humides.

### Orientation 3.2 Préserver et restaurer les milieux humides situés en bordure de la rivière des Outaouais

- Objectif 3.2.1 D'ici 2030, que 30 % de la superficie des milieux humides, situés dans la ZGIRO, soit identifié avec un intérêt pour la conservation en vue de leur protection ou de leur utilisation durable, par les MRC.
- Objectif 3.2.2 D'ici 2035, procéder à la restauration de cinq (5) milieux humides en bordure de la rivière des Outaouais, à l'intérieur de la ZGIRO.
- Objectif 3.2.3 D'ici 2035, procéder à la création de quatre (4) milieux humides en bordure de la rivière des Outaouais, à l'intérieur de la ZGIRO.



## Problématique prioritaire 4 - Destruction des habitats fauniques et floristiques

### Orientation 4.1 Favoriser le maintien de la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes

- Objectif 4.1.1 D'ici 2035, augmenter de 5 % la superficie en conservation volontaire (terre privée) à l'échelle de la ZGIRO.
- Objectif 4.1.2 D'ici 2035, mettre en place quatre (4) projets d'amélioration de la connectivité écologique entre les habitats dans la ZGIRO pour permettre le déplacement sans entrave d'espèces fauniques et floristiques.

### Orientation 4.2 Freiner l'introduction, la propagation et l'envahissement des espèces exotiques terrestres et aquatiques

- Objectif 4.2.1 D'ici 2035 réaliser huit (8) projets de sensibilisation liées aux enjeux de l'envahissement des espèces exotiques envahissantes dans la ZGIRO.
- Objectif 4.2.2 D'ici 2035, 60 % des rampes de mise à l'eau publique à la rivière des Outaouais seront desservies par une station de lavage des embarcations dans un rayon de 40 kilomètres, à l'intérieur de la ZGIRO ou à proximité.
- Objectif 4.2.3 D'ici 2035, mettre en place dix (10) projets d'éradication ou de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans la ZGIRO.